

Client n° 608979

LE PLOMBIER DU JARDIN
46340 DEGAGNAC

N°TVA:

FACTURE n° 09066561 du 31/01/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 41 43 33

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 22236210	DU 14/01/26 ENLEVE	AG. GOURDON						
	Signé par CEDRIC							
309767.03	SAPIN FRANCE CL2I 63/ 75- 5,00	5	ML		2,34	11,70		
	dont Eco-Contribution					(0,10)		
309782.01	SAPIN FRANCE CL2I 40/ 60- 3,00	18	ML		1,27	22,86		
	dont Eco-Contribution					(0,18)		
369633.01	SAPIN FRANCE CL2I 27/200- 4,00	4	ML		2,55	10,20		
	dont Eco-Contribution					(0,08)		
BON N° 22236281	DU 16/01/26 ENLEVE	AG. GOURDON						
	Signé par CEDRIC							
309767.03	SAPIN FRANCE CL2I 63/ 75- 5,00	5	ML		2,34	11,70		
	dont Eco-Contribution					(0,10)		
	FRAIS FIXES					3,80		
	Total Eco-Contribution					(0,46)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
60,26	20,00% 12,05	72,31	28/02/26	L.C.R.	11206 00089 00893792279 26

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.